



FORMULAIRE DE RESERVATION D'UNE SALLE MUNICIPALE ET/OU DE MOBILIER

Mis à jour le 22/11/2021

A RETOURNER DUMENT COMPLETE ET SIGNE AU PLUS TARD **15 JOURS AVANT** LA DATE DE RESERVATION
Mairie Les Granges le Roi – 8 rue des Popineaux 91410 LES GRANGES LE ROI

Réf. Délibération annuelle du Conseil Municipal révisant les tarifs et modalités de mise à disposition de salles municipales.

COORDONNEES DU DEMANDEUR

NOM :

PRENOM :

FONCTION (si association ou société) :

ASSOCIATION OU DE LA SOCIETE :

ADRESSE (de facturation)

CODE POSTAL :VILLE :

MAIL:

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

FAX :

SALLE DEMANDEE ET/OU MOBILIER

Salles POLYVALENTE

BARNUMS

DATE DE LA RESERVATION :

Horaires : deheure.....àheure

(N.B : pas de location de la salle des fêtes aux particuliers le soir – Pour les associations, maximum 1 heure du matin sauf autorisation exceptionnelle).

MOTIF DE LA RESERVATION (descriptif sommaire obligatoire)

.....
.....
.....

Manifestation à but lucratif (entrées payantes, buvette, vente,): oui non

NOTA : Toutes les rubriques doivent impérativement être complétées pour que la réservation puisse être enregistrée

IMPORTANT

Pièces obligatoires à produire pour l'instruction de la demande :

- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs
- L'installation d'une buvette par les organisateurs de la manifestation est soumise à une demande d'autorisation exceptionnelle de débit de boisson temporaire (à demander 15 jours minimum avant la date de la manifestation) - le demandeur prend l'engagement de faire procéder à la réparation des dommages qui pourraient être causés au cours de ladite location ainsi qu'au nettoyage de la salle sollicitée.
- En cas de perte de la clé qui sera confié au demandeur, celui-ci devra indemniser la mairie pour le remplacement de l'ensemble des canons concernés par cette clé.
- L'installation, la désinstallation et le transport de matériel sont à la charge des utilisateurs.

Tout utilisateur d'une salle municipale doit impérativement remplir un formulaire de réservation qui équivaut à une convention simplifiée validée ou pas par la mairie, après avoir établi cette demande.

Est inclus avec la location de la salle polyvalente :

- Accès aux cuisines du restaurant scolaire munies de 3 unités de réchauffages, 2 frigos, 2 éviers. L'utilisation du lave-vaisselle est formellement interdite.
- 2 armoires froides et 1 armoire congélateur sont disponibles dans la salle polyvalente

Le nettoyage des armoires et des cuisines est à prévoir également avec le nettoyage de la salle.

Les tarifs de location sont fixés par délibération du conseil municipal et révisés chaque année.

Date et signature du demandeur

PARTIE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Décision Salle accordée

Salle refusée

COUT DE LA LOCATION

(le tarif appliqué est celui en vigueur l'année en cours – cf délibération)

Location de la salle

Caution de 800€

Total€